



# Le Saint-Siège

---

**LETTRE DU PAPE PAUL VI,  
SIGNÉE PAR LE CARDINAL JEAN VILLOT,  
À L'ARCHEVÊQUE DE WELLINGTON  
À L'OCCASION DES RENCONTRES DES DÉLÉGUÉS  
POUR LES COMMUNICATIONS SOCIALES DES DIFFÉRENTS ÉPISCOPATS**

*Eminence,*

Le Saint-Père désire que vous sachiez qu'il suivra avec profond intérêt les délibérations des Commissions Episcopales pour les communications sociales et leurs experts qui, à la demande de la Commission pontificale pour les Communications Sociales, se réuniront à Palmerston du 20 au 26 février pour mettre au point un plan stratégique général destiné à guider, au cours des prochaines années, l'utilisation des mass média pour l'apostolat de l'Eglise dans cette vaste région du monde qui comprend l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Papouasie-Nouvelle Guinée, les Iles Salomon et tout le complexe des lies que comptent la Micronésie, la Mélanésie et la Polynésie.

Le Saint-Père attribue une importance toute particulière à la composition de cette assemblée, du fait qu'elle réunit des représentants des épiscopats de régions dites développées et d'autres, encore en voie de développement. Tant pour les unes que pour les autres, les moyens modernes de la communication sociale constituent un rude défi et une merveilleuse occasion et le Pape trouve grand plaisir et encouragement à constater que, dans un sincère esprit de fraternelle entente et collaboration les évêques de ces régions aussi étendues que différentes ont décidé d'examiner ensemble leurs difficiles problèmes et, avec la grâce de Dieu et leur assistance réciproque, de tirer le meilleur profit possible des "riches promesses" des mass média en faveur de l'évangélisation, de la promotion des valeurs humaines et spirituelles et d'une authentique amélioration du sort de l'homme sur la terre.

La tâche que vous entreprenez à présent dans cette Rencontre Continentale doit être considérée comme une partie vitale et intégrante du programme universel que l'Eglise a élaboré avec soin en vue de la réalisation du Décret de Vatican II *Inter Mirifica*. Ce Décret établit clairement que l'Eglise a le devoir de proclamer le message du salut en utilisant tous les moyens de la communication sociale et, de plus, d'enseigner à l'humanité l'usage correct de ces moyens (art. 3). Conscients du

fait que "le sort de l'humanité dépend chaque jour davantage du bon usage de ces moyens" (art. 24) les Pères Conciliaires ont défini avec soin les structures requises pour que l'Eglise puisse effectivement satisfaire à ses responsabilités pastorales en matière de communications sociales. Le Décret Conciliaire a été complété par l'Instruction Pastorale *Communio et Progressio*, approuvé par Sa Sainteté en 1971.

La Commission Pontificale pour les Communications Sociales a, depuis lors, concentré ses efforts, en étroite et harmonieuse collaboration avec les évêchés locaux, tour à tour dans chaque région et continent, en vue d'adapter les stipulations des deux documents aux conditions particulières et aux exigences rencontrées par l'Eglise dans chaque contrée. Dans tout ce processus, comme vous l'aurez constaté, le Saint-Siège tient compte attentivement de la grande variété des circonstances locales dans lesquelles l'Eglise doit accomplir sa mission et il met toute sa confiance dans la sagesse commune des Evêques chargés par leurs Conférences Episcopales respectives d'assumer dans chaque région la direction et l'orientation de l'apostolat au moyen des mass média.

En conséquence, le plan qui ressort de vos consultations précédentes et qui sera pris en considération à Palmerston North devra, tout en adhérant fidèlement aux directives générales d'*Inter Mirifica* et de *Communio et Progressio*, prévoir aussi les nécessaires et adéquates dispositions pour leur application dans les circonstances concrètes qui existent actuellement au niveau local. Votre plan devra être conçu avec sagesse, et inséré avec prudence dans le programme général de l'Eglise Universelle: afin de proclamer au monde Jésus-Christ et son Evangile de salut, source de vie et d'élévation.

Le rayon d'action des modernes mass média dépasse les frontières d'un pays, comme le relève le Décret Conciliaire (art. 22) et, aujourd'hui, chaque individu se rend compte qu'il est un membre de la communauté humaine toute entière. C'est pour ces raisons que le Saint-Siège préconise, dans toute la mesure où c'est possible et utile, une attentive et énergique collaboration, dans les diverses contrées, du personnel et des structures des moyens de communications sociales de l'Eglise, comprenant un libre et généreux partage des facilités et des compétences, principalement en ce qui concerne l'entraînement technique et la circulation des informations exactes et précises.

Votre assemblée aura certainement le souci d'examiner toutes les possibilités qui s'offriront pour une collaboration solidement basée et réalisée selon ces directives. Elle devra tenir compte également des occasions qui existent certainement, de coopération avec des spécialistes des mass média qui partagent les idées des participants au sujet de la promotion des valeurs humaines les plus élevées. Il serait également souhaitable que les participants examinent la question de savoir si les possibilités de collaboration fraternelle en matière de communications sociales avec les artisans des mass média des autres Eglises chrétiennes sont pleinement exploitées et comment de tels efforts en commun peuvent être intensifiés et rendus plus fructueux.

Vous seriez également bien avisés si vous examiniez comment vos initiatives en matière de communications sociales pourraient, avec profit, utiliser les services des Organismes catholiques internationaux pour les mass média, approuvés par le Saint-Siège; leur expérience mondiale, acquise tout au long d'un demi-siècle de travaux et de recherches, met d'abondantes et riches ressources à votre disposition.

Le planning "prudent et bien informé" que l'Instruction Pastorale *Communio et Progressio* préconise (art. 165) et déclare être "du légitime ressort des autorités ecclésiastiques" qui, à leur tour, devraient "se baser sur les conseils d'experts consommés des différentes branches de la communication sociale", présuppose une attentive évaluation de la situation existante. Le Saint-Père constate avec satisfaction que cette évaluation a déjà été faite, non seulement au cours des réunions de Port Moresby, Sydney, Souda et Nouvelle-Zélande, mais aussi dans les études faites individuellement au niveau national avant lesdites rencontres. Le Saint-Père adresse ses éloges et exprime sa reconnaissance la plus cordiale pour le dévoué travail accompli, à tous ceux qui ont collaboré à la mise au point de ces études. Sur la base de leur travail, il sera maintenant possible d'édifier un programme pastoral pour les communications sociales, un programme authentiquement réaliste et qui ne perde jamais de vue combien il est urgent de communiquer le Christ.

Il serait opportun d'insérer dans ce programme les directives les plus appropriées en vue d'une fructueuse et effective célébration annuelle de la Journée des Communications Sociales, de manière à réaliser pleinement chacun et la totalité des bénéfices envisagés par le Concile Vatican II lorsqu'il établit cette célébration annuelle. La célébration de cette année se concentre sur un thème — "la formation du destinataire" — qui doit être un constant souci pastoral.

Vos dévotés délibérations — le Saint-Père y insiste — devront avoir pour but de promouvoir "une nouvelle poussée vers l'avant" (*Evangelii Nuntiandi*, n. 2) dans ces immenses régions que l'Eglise a confié à vos soins, ainsi qu'une plus vigoureuse proclamation de l'Evangile par tous les moyens, traditionnels et modernes, que la Providence divine a mis à votre disposition. "Les conditions de la société dans laquelle nous vivons obligent chacun de nous... à reconsidérer les méthodes, à examiner tous les moyens qui nous permettent de porter le message chrétien à l'homme moderne... et de le présenter aux hommes de notre temps d'une manière qui le rende aussi compréhensible et persuasif que possible" (*ibid.* 3).

Le Saint-Père sait à quel point vous êtes profondément sensibles à ce devoir d'évangélisation que vous partagez avec lui et avec tous les autres pasteurs de l'Eglise. Il connaît la vigueur de votre attachement et la profondeur de votre loyauté envers le Siège de Pierre et la foi de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il vous assure que vous avez dans son cœur une place toute spéciale et que, chaque jour, vous êtes compris dans sa prière. Il vous offre la plénitude de ses encouragements pour la tâche qui maintenant vous incombe, et il confie à la direction de l'Esprit Saint les travaux de votre assemblée continentale. Et à tous les participants à cette rencontre de même qu'à tous

ceux qui ont collaboré à sa préparation, il envoie sa paternelle Bénédiction Apostolique.

Vous assurant de ma grande satisfaction à vous transmettre ce message, je demeure.

Votre dévoué en le Christ.

**Cardinal Jean VILLOT**

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana